

**PROCES VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 DECEMBRE 2023 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal: 11*

*Date de convocation: 30/11/2023*

**Présents:**

X	Philippe BRUN	X	Odette GAILHOT
X	Alice MALARTRE	X	Yves SANIAL
X	Michel RIBES	X	Thierry MICHEL
X	Laurence EXBRAYAT	X	Alain ROMÉAS
X	Jeanne PRADIER	X	Michel LEYDIER
	Alexandre MALARTRE		

*Absent(s): 1*

*Excusé(s) représenté(s): 0*

*Secrétaire de séance: Odette Gailhot*

**ORDRE DU JOUR:**

- 1- **Approbation du compte rendu du conseil du 24 octobre 2023**
- 2- **Lotissement Peyrou, désignation d'une commission pour la mise en place d'un règlement d'attribution des lots.**
- 3- **Tarif lotissement.**
- 4- **DETR 2024 choix des travaux.**
- 5- **Délibération modification montant charges loyers appartements mairie.**
- 6- **Placements financiers suite à l'emploi différé d'emprunts.**
- 7- **DPU**
- 8- **Choix des entreprises pour l'église.**
- 9- **Divers**

---

**1- Approbation du compte rendu du 24/10/2023**

**Le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve ce compte rendu.**

**2- Lotissement Peyrou, désignation d'une commission pour la mise en place d'un règlement d'attribution des lots.**

Michel Ribes présente les courriers échangés avec l'Association des Maires de France sur la question de l'attribution des lots du lotissement communal de Peyrou. Cette dernière propose l'élaboration d'un règlement d'attribution, suivant différents critères, selon un modèle joint. Pour adapter ces critères à notre commune, une commission est nommée. Elle est composée de: Philippe Brun, Alice Malartre, Michel Ribes, Michel Leydier, Thierry Michel. Un dossier d'inscription sera réalisé. Une présentation des travaux de la commission sera faite au prochain conseil de janvier. Le document final sera communiqué par voie d'affichage et par le bulletin municipal.

**3- Tarif lotissement.**

Le lotissement de Peyrou est constitué de 5 lots.

Le prix s'établit selon la base de 58 euros environ le m2 TTC.

Prix des lots:

Lot 1: 541 m<sup>2</sup>, 31500 euros.

Lot 2: 564 m<sup>2</sup>, 33000 euros.

Lot 3: 664 m<sup>2</sup>, 38500 euros.

Lot 4: 822 m<sup>2</sup>, 47500 euros.

Lot 5: 669 m<sup>2</sup>, 39000 euros.

La voirie d'accès vers le lotissement de Peyrou est désormais propriété de la commune depuis le 6/11/2023.

#### 4- DETR 2024 choix des travaux.

Ces travaux concernent la salle d'animation. Différents programmes interviendront sur ce dossier. La DETR 2024 s'appliquera à la rénovation de la toiture pour un montant d'environ 200000 euros. Couverture en zinc.

Le Fond Vert interviendra sur le chauffage par géothermie, pour un montant d'environ 180000 euros. Le programme Leader sera affecté à l'isolation du toit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, donne son accord pour ces projets.

#### 5- Délibération modification montant charges loyers appartements mairie

Le montant du loyer reste inchangé soit: 550 euros. Les charges passent de 150 euros à 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve ce changement .

#### 6- Placements financiers suite à l'emploi différé d'emprunts.

Concernant l'origine des fonds, la Commune a réalisé 2 emprunts le 02 Novembre 2022 avec un décaissement au 30 Juin 2023, sur une durée de 20 ans pour financer les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques et la réalisation de la station d'épuration sur le hameau de La Vacheresse. Le chantier photovoltaïque, pour un emprunt de 100 000 €, projet mutualisé avec la Communauté de Commune, a pris beaucoup de retard, concernant les travaux d'études et de conception. Les travaux de la station d'épuration, pour un emprunt de 300 000 €, sont retardés puisque les accords de subvention dans le cadre du «plan de résilience» sont en cours d'instruction et de plus l'entreprise retenue doit aussi faire face à un surcroît de travail exceptionnel avant la période hivernale.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 Juin 2023, un placement de 250 000 € sur 6 mois, arrivant donc à échéance le 15 Décembre 2023 avait été voté, et concernait les travaux de réfection de la toiture de l'église. Ces travaux déjà décalés de 6 mois, vont démarrer après la saison hivernale, courant 2ème Trimestre 2024. Il s'agirait donc d'un renouvellement de placement de 6 mois.

Au vu des explications apportées, les propositions de placements sont, en conséquence, les suivantes:

- 100 000 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 6 mois au taux de rémunération en vigueur.
- 300 000 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 6 mois au taux de rémunération en vigueur.
- 250 000 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 6 mois au taux de rémunération en vigueur, (renouvellement du CAT arrivant à échéance le 15/12/2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve ces placements.

## 7- DPU

Le DPU concerne les parcelles AN 634 et AN 147.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide de ne pas exercer son droit de préemption.**

## 8- Choix des entreprises pour l'église.

- Lot 1: Maçonnerie, attribué à Fabien Michel, avec une note de 97/100, pour un montant de 196465,58 euros.
- Lot 2: Charpente métallique, attribué à Fabien Michel, Ets Chazalon, Velay Couverture Charpente, en collaboration, avec la note de 94/100, pour un montant de 74063,50 euros.
- Lot 3: Couverture, attribué à Velay Couverture Charpente, avec le note de 95/100, pour un montant de 143003,13 euros.
- Lot 4: Système de cloches, attribué à Eric Chomel, avec la note de 81/100, pour un montant de 27601,85 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, valide ce choix.**

## 9- Divers

Les vœux du maire auront lieu le 20 janvier à 11 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.**

